

RAPPORT D'ACTIVITE 2022

« Maison d'Accueil Spécialisée Lucie Nouet »



Identification de la structure	
Nom de la structure	MAS « Lucie Nouet »
Adresse de la structure	3 impasse Frédéric Chopin BP 34 81370 Saint-Sulpice-La-Pointe
Coordonnées téléphoniques	05 63 40 07 71
Adresse électronique	mas@apajh81.org
Nom du directeur	M. Uvaldo POLVOREDA
Type de structure	Maison d'Accueil Spécialisée
Capacité et modalités d'accueil	56 places dont 6 en Accueil de jour et 5 en Hébergement Temporaire
Numéro FINESS	810004069
Date de création	10 octobre 1984
Nature et date du dernier arrêté d'autorisation	Arrêté du 19 octobre 2022 portant modification de l'autorisation par transformation de places
Organisme gestionnaire	APAJH du Tarn

1- Les besoins des personnes accompagnées

L'activité

Résidents au 01/01/2022 et au 18/10/2022		
- Hébergement	46	45
- Accueil de jour	5	6
- Accueil temporaire	5	5
Nombre d'admissions en cours d'année	4 (2 en internat (provenance : 1 d'un foyer et 1 autre d'une MAS) et 2 accueils temporaires (présents en Accueil de jour à la MAS Lucie Nouet))	
Nombre de sortants + raison	5 sortants dont 3 décès (1 réorienté vers un Ehpad, 1 réorienté vers un autre ESMS)	
Nombre de personnes en demande d'accueil	46 personnes dont 39 demandes d'internat (dont 14 demandes sont combinées à de l'accueil de jour et / ou temporaire) et 7 demandes d'accueil temporaire et/ou accueil de jour	
Stages/ conventions (entrants et sortants)	2 conventions (entrants)	
Nombre de journées théoriques	<ul style="list-style-type: none"> - Hébergement : 16425 - Accueil de jour : 1120 - Accueil temporaire : 1824 	
Nombre de journées réalisées	<ul style="list-style-type: none"> - Hébergement : 15532 - Accueil de jour : 1005 - Accueil temporaire : 716 	
Taux d'occupation	<ul style="list-style-type: none"> - Hébergement : 94,56% - Accueil de jour : 89,73% - Accueil temporaire : 39,25% 	

Analyse de l'activité

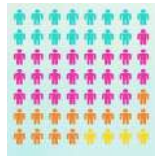
Le faible taux d'occupation de l'accueil temporaire s'explique par :

- 2 clusters COVID importants à la MAS, en Janvier/Février et en Juillet, empêchant ainsi les visites de l'établissement et la possibilité de nouvelle admission.
- Le décès d'une personne en accueil temporaire.
- L'intégration de 2 personnes de l'accueil temporaire à l'internat de la MAS.
- Des demandes d'accueil temporaire orientées psychiatrie et TSA, avec des équipes non formées pour accueillir de tel profils.
- Des problèmes sur le transport qui, à ce jour, est assuré par les professionnels de l'unité. De ce fait les personnes trop éloignées de la MAS ne peuvent être intégrées à la MAS, le risque étant de ne pas avoir le taux d'encadrement suffisant sur l'unité.

Les profils

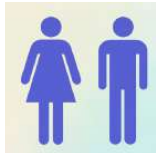


45 internes
6 accueils de jour file active de 12
5 accueils temporaires



20-39 ans : 26%
40-59 ans : 43%
60-74 ans : 23%
75 et plus : 8%

Déficiência intellectuelle : 8%
Autisme : 3%
Trouble psychique : 3%
Cérébro-lésion : 2%
Polyhandicap : 84%



27 femmes
35 hommes



16 Verbaux
46 Non-verbaux



28 marchants
34 non-marchants



10 texture normal
12 texture hachée
35 texture mixée

Les besoins des personnes

Besoins Médicaux

- Préventions**
 - Hygiène corporelle
 - Hygiène BD
 - Alimentation...
- Traitements**
 - Intercurrents
 - Chroniques
- Dépistages**
 - Cancers
 - Maladies chroniques
- Contentions et matériel médical**

Besoins Sociaux

- Communication**
 - Verbale multimodale
 - Non verbale
 - CAA
- Autodétermination**
- Loisirs**
 - Accès à la culture & à l'art
 - Transferts & séjours
 - Sports
 - Hobbies & activités ludiques
- Vie relationnelle et sexuelle**
- Citoyenneté & Religion**

Besoins à identifier

- Les particularités des personnes (sensorielles, motrices, comportementales, physiques...),
- Les capacités expressives et réceptives
- Les habitudes de vie
- L'histoire et parcours de vie « s'appuyer sur le passé pour comprendre le présent et envisager le futur proche »
- Les relations sociales
- La vie affective, intime et sexuelle
- Les plaisirs et centres d'intérêts
- Les troubles et pathologies, les difficultés que cela engendre au quotidien (visuel, moteur, élimination, alimentation, sommeil...)
- Les capacités cognitives
- Des photos, liens vidéos pour illustrer certaines données
- Le droit à l'image, vote, dernières volontés...

Objectifs/prestations & besoins des personnes

Les personnes accompagnées ont des besoins qui ont évolués et des besoins qui auraient vocations à prendre une plus grande part dans l'accompagnement. Ainsi nous projetons une évolution de l'accompagnement avec un travail entamé en 2022 et qui se prolongera dans les années à venir :

La communication des personnes

Notre postulat de base est que tout le monde communique, et il nous appartient de récolter cette communication et de la traduire pour les personnes que nous accompagnons. Ainsi on distingue :

- Les personnes verbales qui ont un langage codifié (parole, écrit, pictogrammes, LSF...);
- Les personnes non-oralisantes mais verbales qui communiquent avec des pictogrammes, des signes, des dessins... ;
- Les personnes non-verbales qui utilisent des moyens d'expression non-codifiés, c'est le langage corporel, les onomatopées, les cris...

Ainsi au vu du profil des personnes accompagnées à la MAS, nous avons entamé une cartographie des personnes afin de mettre en place une communication adaptée à chaque profil. Ce travail minutieux est porté par le psychologue et en pluridisciplinarité.

L'implication & l'autodétermination par le projet personnalisé

Le projet c'est un droit pour la personne accompagnée. C'est une démarche dynamique d'accompagnement adaptée à l'utilisateur en concertation avec sa famille. C'est une dynamique souple et adaptée au rythme de la personne. C'est avant tout le projet de la personne, centré sur ses attentes. Sa participation, même minime, est centrale, et son adhésion doit être recherchée. C'est un Projet global qui prend en considération toutes les facettes de sa vie. C'est un compromis entre ses attentes et ses besoins et les prestations de l'établissement. Un projet se construit, pas à pas et continue à s'élaborer au cours de sa réalisation, dans ses ajustements et ses adaptations. Il est toujours provisoire, évolutif et perfectible, ouvert, et doit être revu, complété et enrichi chaque année.

L'approche du Projet est une vraie démarche, avec des objectifs et des outils spécifiques.

Une démarche intégrante de la Bientraitance : « La bientraitance est une démarche pour identifier l'accompagnement le meilleur possible pour l'utilisateur, dans le respect de ses choix et dans l'adaptation la plus juste à ses besoins » (Anesm 2009).

C'est un document de travail pouvant être lu par la personne, sa famille, les tuteurs, les professionnels y compris les stagiaires, les tutelles administratives et les experts visiteurs. Il est soumis au « secret professionnel partagé » (loi du 26 janvier 2016).

Toute personne accompagnée a le droit au respect de la vie privée et au secret des informations la concernant (Code civil, article 9 et code de la santé publique, article L.312-1, et l'article 8 de la Convention européenne des droits de l'homme).

La sensorialité comme outil de bien-être et de réalisation

Au-delà du handicap, les personnes ont besoin de se ressourcer, de se connecter à un corps qui dysfonctionne. A la MAS Lucie Nouet nous avons une salle Snoezelen, qui permet aux personnes de connecter leur sensorialité à leur corps. Le toucher, l'odorat, la vue, l'ouïe sont stimulés. Cette activité praticable par tous a été remise au centre, et à l'occasion de dons d'une résidente de la MAS et d'une habitante de Saint-Sulpice, qui ont voulu par ce

geste honorer leur mémoire, nous avons la préoccupation de rééquiper cet espace vieillissant.

Le médical en soutien à l'accompagnement

L'équipe médicale de la MAS composée d'un médecin coordonnateur, d'une cheffe de service paramédicale, de 3 infirmières de jour et une de nuit, sécurise le soin afin de permettre l'épanouissement des personnes dans des conditions de santé et de bien-être conforme au paradigme sociétal. Pour ce faire, l'équipe médicale va :

- Evaluer et prévenir les risques liés aux soins dans le respect du droit des usagers :
 - Prévenir les risques liés à la personne handicapée vieillissante (chute/dénutrition/perte de la mobilité/accentuation des troubles de la déglutition).
 - Prévenir les risques liés aux soins (douleurs, escarres, risques infectieux).
 - Prévenir les risques liés à la contention et à la photosensibilisation.
 - Prévenir les risques liés aux facteurs naturels extérieurs (canicule, grand froid, pandémies).
 - Sécuriser le circuit médicament.
- Individualiser l'accompagnement des usagers :
 - Préparer l'entrée du résident en accueil temps complet ou en accueil temps partiel.
 - Inscrire le résident dans un projet d'activité socio-thérapeutique en lien avec les intervenants de l'équipe pluri-professionnelle.
 - Etablir des protocoles individualisés et évaluer les risques régulièrement.
 - Accompagner le résident et ses proches dans la fin de vie.
- Promouvoir des actions de Santé Publique et l'éducation à la santé, en lien avec l'IREPS et l'ARS, actions débutée en 2022 et qui continue en 2023 :
 - Proposer une éducation à l'hygiène.
 - Proposer une éducation à l'alimentation (régimes et évaluations alimentaires lors des sorties).
 - Proposer une éducation à la santé bucco-dentaire.
 - Proposer une éducation à la vie affective et sexuelle des personnes handicapées.
- Garantir la continuité des soins dans le cadre du parcours coordonné du résident :
 - Renforcer la communication avec les acteurs locaux dans la perspective de la notion de parcours.
 - Coordonner les échanges avec les différents services accueillant des personnes handicapées (CH LAVAUUR, services d'accueil urgences, soins à domicile, soins palliatifs, etc....).

2- La participation des personnes

Le projet personnalisé PP

Pour les nouveaux résidents, le projet personnalisé est réalisé dans les 6 mois suivant l'admission. Pour les autres résidents il est révisé tous les ans.

Pour des situations spécifiques ou des informations particulières, des réunions Flashs sont organisées à la demande de la direction ou des professionnels. Un avenant au contrat de séjour est alors proposé.

Le recueil de données est la première étape du projet personnalisé, il est réalisé en amont de la date d'élaboration du projet afin de recueillir les attentes et les besoins de la personne accompagnée, de la famille, des tuteurs, des partenaires intervenants autour de la situation ainsi que de l'ensemble des professionnels de la MAS.

Lors de la réunion annuelle, avec l'appui des données recueillies lors du recueil de données, les professionnels, la personne accompagnée, sa famille, son tuteur et l'ensemble des personnes et partenaires qui interviennent autour de la situation sont conviés à participer à cette réunion de co-construction.

L'objectif est de définir des objectifs réalisables et évaluables pour répondre aux besoins et aux attentes de la personne. C'est un compromis entre tous les participants qui permet d'adapter l'accompagnement au quotidien.

Afin d'adapter l'accompagnement proposé à la personne accueillie, nous assurons un suivi, nous observons et évaluons les objectifs fixés tout au long de l'année. Cette évaluation permet d'ajuster les objectifs fixés au cours de l'année sans attendre l'année suivante pour en redéfinir des nouveaux. Elle permet également, le jour de la co-construction, l'année suivante, de faire un bilan de l'année passée et de revoir les objectifs de travail. Cette démarche permet d'ajuster l'accompagnement au plus près des besoins.

A chaque réunion d'équipe, une fois par mois, un point sur les projets personnalisés est réalisé afin d'assurer un suivi et une cohérence dans l'accompagnement.

L'évaluation se base sur les objectifs définis dans le projet personnalisé.

Le Conseil de la Vie Sociale CVS

Le CVS est une instance de participation importante dans la vie de la structure, la parole y est libre, elle prend en compte les ressentis de tous, les membres sont force de propositions sur tous les sujets se rapportant à la MAS.

3 réunions se sont tenues, en mars, juin et octobre.

La direction est présente au CVS à titre consultatif et les administrateurs font le lien avec l'établissement afin de proposer des orientations ; Ils ont un rôle de gestionnaire et sont bénévoles.

La direction et les administrateurs sont à l'écoute et prennent en compte les suggestions et les projets d'animations à la hauteur des moyens de l'APAJH 81 pour faire en sorte d'accueillir au mieux les résidents.

Le CVS à la MAS est constitué de :

- 3 représentants des résidents (2 présents en continue)
- 4 représentantes titulaires des familles dont 1 formée à l'autodétermination (3 personnes toujours présentes)

- 4 représentantes suppléantes des familles
- 1 représentante des salariés
- 1 Directeur de pôles
- 1 Directrice Adjointe du pôle dépendance
- 1 Directrice Adjointe de l'administratif et de la Vie Sociale de la MAS
- 1 membre du Conseil d'Administration de l'APAJH du Tarn
- 1 représentant de la Mairie de Saint-Sulpice
- 1 coordinatrice générale
- 1 psychologue
- 1 animateur sportif (ponctuellement).

3- Les temps forts de l'année : innovations - expérimentations de nouvelles organisations

JANVIER 2022



Présentation du projet voile qui durera toute l'année 2022

MARS 2022



Carnaval à la MAS animé par Christophe Delbard, après-midi à thème musical

MAI 2022



•Spectacle ouvert à tous en partenariat avec la SNA et l'association algorithme
Septemb

AVRIL 2022



Activité médiation canine portée par l'éducateur sportif et whoqie

Septembre 2022



Projet voile inter-établissement direction

Juillet 2022



Séjour voile de l'EQUIP'AJH des COQ-LYS-BRI avec Jean-Louis MIGNEAU



Octobre 2022

Réponse à l'appel à projet pour l'aide aux aidants, avec un volet sur la violence, la déglutition et la manipulation



Novembre 2022

Halloween à la MAS, après-midi à thème avec musique, déguisement et goûter



Décembre 2022

Noël de la MAS, fête avec les personnes, les familles et les professionnels



Décembre 2022

Le Téléthon à la MAS avec des parcours sportifs adaptés à tous

4- Développement durable

La MAS Lucie Nouet s'engage à améliorer la gestion des déchets et à participer à la réduction des dépenses énergétiques.

Ainsi nous avons mis en place un circuit de valorisation des bio-déchets en partenariat avec le SMICTOM (Syndicat Mixte Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères) de Lavarut dont dépend la MAS.

L'objectif est de récupérer tous les restes de nourritures dans des sachets biodégradables qui seront distribués sur chaque unité par les agents techniques pour la semaine et sur la salle de réfectoire pour le midi. Tous les acteurs et professionnels de la MAS ont été mis à contribution (Sodexo, ESAT et professionnels de la MAS). Pour se faire des affiches ont été distribuées sur chaque unité pour rappeler les éco-gestes nécessaires à mettre en place au quotidien et nous mettons en place l'utilisation des sacs bio-déchets. Les bio-déchets sont ensuite ramassés et valorisés sur le site SMICTOM pour en faire du compost qui est mis à disposition des contribuables qui dépendent du SMICTOM.

De même a été mis en place une infographie rappelant les gestes élémentaires d'économie d'énergie tels que : éteindre la lumière, attention particulière sur le chauffage et l'aération des pièces... Cette information a été communiquée aux élus ainsi qu'à toutes les unités.

5- Les nouveaux partenariats, Les nouvelles coopérations

- En 2022 ont été renouvelés les partenariats médicaux, notamment avec la consultation odontologique de l'hôpital de Castres.
- De même a été amorcée, une convention avec l'association JALMALV (jusqu'à la mort la vie) afin de constituer un soutien aux équipes lors de l'accompagnement en fin de vie.
- Une convention de mise à disposition de la salle motricité a été mise en place avec la mairie de Saint-Sulpice et son CCAS pour les aînés de la ville.
- Une convention a été signée avec le PCPE de l'APAJH du Tarn afin de permettre à un enfant Ukrainien accompagné de son éducatrice de profiter de la salle Snoezelen.

6- La démarche qualité

En 2022 au niveau du siège associatif, le poste de Cheffe du Pôle Qualité, Développement et Processus Associatifs a été créé engendrant ainsi la recomposition du comité de pilotage qualité et la redéfinition des responsabilités des référents qualité.

Le plan d'amélioration de la qualité (PAQ)

Le Plan d'Amélioration Continue de la MAS a été remis à jour avec la cheffe du pôle qualité, avec la mise en place d'un plan d'action et d'un rétro planning sur le logiciel Agéval.

Le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP)

La cheffe du pôle qualité a mené des groupes de travail afin de remettre à jour le Duerp (5 groupes de travail pluridisciplinaire). Le Duerp a été complété sur le logiciel G2P, une synthèse avec le plan d'action et les préconisations est en cours d'élaboration.

Le Règlement Général sur la Protection des Données

La conformité au RGPD a été évalué par la cheffe de service du pôle qualité, avec :

- La désignation d'une référente RGPD à la MAS ;
- Une réorganisation de la réponse associative au RGPD ;
- Une mise à jour du registre des traitements par les membres du COPIL.

7- Le développement des compétences, La formation professionnelle

Les mouvements de professionnels et le développement des compétences

Nous noterons en 2022 une série de mouvements de professionnels :

- Un départ à la retraite d'une AMP ;
- Une démission d'une AMP ;
- Le recrutement de 1 AS et 3 AES - 3 AVS ;
- Le recrutement de 2 infirmières ;
- Le recrutement d'une cheffe de service paramédicale ;
- Le recrutement d'un psychologue à hauteur de 0.4 ETP ;
- Le recrutement d'un éducateur sportif à 0.8 ETP ;
- Le recrutement de la coordonnatrice générale ;
- Le recrutement d'un agent technique à temps plein ;
- Le passage à temps plein de 3 salariés (1 administratif, 2 AMP).

La formation

Plan de développement des compétences réalisé à la MAS sur l'année 2022					
Nom de la Formation	MAS	Nombre de jours de formation	Nombre d'heures de formation	Total participants	TOTAL HEURES FORMATION
FORMATIONS DISPOSITIF PRO A					
DE AS (Aide Soignant)	1	220	1540	1	1540
DE AS (Aide Soignant)	1	139	973	1	973
FORMATIONS COLLECTIVES					
Protection de l'usager et du professionnel en situation de violence	3	3	21	3	63
Autodétermination GPE 2	2	2	14	2	28
Autodétermination et polyhandicap	10	0,5	3	10	30
Colloque Francophone Autodétermination et handicap	1	2	14	1	14
Devenir secouriste en Santé mentale (Site MAS Lucie Nouet)	6	2	14	6	84
Gérer les accidents du travail et la maladie professionnelle et anticiper le contentieux (Agir et ne pas subir)	5	1	7	5	35
Manager la prévention des risques professionnels	1	2	14	1	14
Accompagnement Managérial - CHARTE	2	10	14	2	28
FORMATIONS SECURITE					
Formation de Formateurs en PRAP2S	9	14	98	9	882
Premiers secours en baignade GPE 1 (08/03/2022)	4	1	7	4	28
Premiers secours en baignade GPE 2 (09/03/2022)	5	1	7	5	35
Premiers secours en baignade GPE 3 (10/03/2022)	4	1	7	4	28
Habilitation électrique BR/BC/B1V/B2V/BE	2	3	21	2	42
Sensibilisation aux risques routiers (29/11/2022) ST SULPICE	17	0,5	3	17	51
TOTAL	73	402	2757	73	3875

Les Explorations des pratiques professionnelles

En soutien aux pratiques professionnelles, ce sont 22 séances d'exploration des pratiques professionnelles qui se sont tenues en 2022.

8- Les instances du personnel, Le dialogue social, la qualité de vie et des conditions de travail

Le Comité Social et Economique

En 2022, ont eu lieu à la MAS, 5 CSE.

Les membres du CSE sont :

- 3 salariés élus collège non-cadre
- 1 salarié élu collège cadre
- 1 IRP
- Le directeur des pôles
- La directrice-adjointe du pôle dépendance
- La directrice-adjointe de l'administratif et de la vie sociale.

La commission santé, sécurité et conditions de travail CSSCT

En 2022, ont eu lieu à la MAS, 3 CSSCT.

Pour le CSSCT sont en plus :

- Le médecin du travail
- Un représentant de la CARSAT.

Les temps de CSSCT, au vu du taux important d'ATMP de la MAS, permettent un échange sur les accidents de travail. Les membres élus du CSSCT échangent en amont avec la directrice Métiers Emploi Compétences et Santé au Travail, afin d'établir un diagnostic et des préconisations.

9- Les finances

1. L'ACTIVITE :

Les activités réalisées en 2022 par rapport au prévisionnel sont de :

- 1.005 jours pour le semi-internat soit -55 jours d'accueil ;
- 15.532 jours pour l'internat soit +468 jours d'accueil ;
- 716 jours pour l'accueil temporaire soit -234 jours d'accueil.

2. LES CHARGES :

a. Groupe 1 : Dépenses d'exploitation courante

	CA 2021	Budget Exécutoire 2022	CA 2022	Écart BP Alloué/CA
Groupe 1 afférent à l'exploitation courante	682.652, 92	815.500,00	850.713,44	+35.213,44

On note ainsi un écart de +35.213,44€ entre le CA et le budget Exécutoire 2022.

Le groupe I est en dépassement de +35.213,44€ car :

- Dépassements / achats : +4.9k€
 - o Energie : 224.924€ soit +117k€ (consommation 2021 : 105.421€) ;
 - o Chauffage 10.943€ soit +4k€ (consommation 2021 : 6.671€).
- Dépassement / Sous-traitance Médico-Sociale : +8k€ ;

- Dépassement / Prestation nettoyage : +69 k€ ;
- Economie / Prestation alimentation : - 46k€.

Un point important est à signaler en matière du coût d'énergétique. Le coût de l'énergie a pratiquement doublé entre 2021 et 2022. Les prévisions pour 2023 sur ce poste restent en forte hausse. Il conviendra de régulariser cette ligne budgétaire.

b. Les charges de personnel

La CCNT 66 a été appliquée à l'ensemble des personnels.

La valeur du point appliquée est fixée à 3.82 € pour l'année 2022. Mais une régularisation de la valeur du point à 3.93€ (+0.11€ de Juillet à Décembre 2022) a été enregistrée sur l'exercice pour un montant de 38.348,28€.

	CA 2021	Budget Exécutoire 2022	CA 2022	Écart BP Alloué/CA
Groupe 2 afférent au Personnel	3.339.745,76	3.676.954,13	3.717.449.45	+40.495,32

On observe un écart de +40.495,32€ entre le CA 2021 et le Budget Exécutoire.

Cet écart s'explique principalement par :

Depuis Mars 2020, nous avons recours à une agence de travail temporaire (Coop Emploi), pour le remplacement des absences de personnels d'où le Poste Personnel extérieur à l'établissement (447.843,87€). Il est en dépassement de 281.875,74€ du fait du non recrutement des personnels.

Ce dernier est compensée par les économies sur les rémunérations brutes augmentés des charges.

Le dépassement est globalement généré par la constatation de l'augmentation de la valeur du point.

c. Groupe 3 : Dépenses afférentes à la structure

	CA 2021	Budget Exécutoire 2022	CA 2022	Écart BP Alloué/CA
Groupe 3 afférent à la structure	978.055,54	921.097,00	1.00.797,41	+79.700,41

On note dépassement de +79.700,41€ entre le CA et le Budget Exécutoire.

Ce dépassement est essentiellement lié au Poste Entretien et réparation (+61k€) car le bâtiment est vieillissant.

Un audit général du bâtiment a été commandé. La première estimation (2023) concerne le clos et le couvert pour 800k€.

Le dépassement des autres charges est compensé intégralement par les reprises de provisions.

La consommation des CNR sur la période est de 139.620,00€.

3. LES PRODUITS :

a. Les Produits de la tarification

	CA 2021	Budget Exécutoire 2022	CA 2022	Écart BP Alloué/CA
Montant des Produits de la tarification (73)	4.358.207,35	4.789.153,21	4.789.153,21	+0.00

La dotation globale ainsi que les CNR ont été perçus en totalité.

b. Groupe 2 : Autres produits relatifs à l'exploitation

	CA 2021	Budget Exécutoire 2022	CA 2022	Écart BP Alloué/CA
Autres produits relatifs à l'exploitation	648.971,65	420.784,00	511.504,02	+90.720,02

Ce groupe est excédentaire de +90.720,02€.

Cet excédent constitue des recettes en atténuation en lien avec le Groupe II des charges :

- Aux Indemnités Journalière de la sécurité sociale et prévoyance +109.306,30€.

Le montant des recettes du Forfait Journalier est déficitaire de 10.040€.

c. Groupe 3 : Produits financiers et Produits non encaissables

	CA 2020	Budget Exécutoire 2021	CA 2021	Écart BP Alloué/CA
Autres produits relatifs à l'exploitation	45.850,33	203.613,92	261.355,69	+57.741,77

Ce groupe est excédentaire du fait de la reprise de Provisions dont les provisions pour grosses réparations. Les reprises de CNR représentent 64k€ sur l'exercice.

4. LA SYNTHÈSE DU RESULTAT :

a. Le résultat comptable

Le compte de résultat, dégage un déficit comptable de -6.947,38€.

RESULTAT
-6.947,38€

b. Le passage du résultat comptable au résultat administratif

Le résultat comptable doit être retraité.

	Proposé par l'établissement
Résultat comptable 2021	-6.947,38€
+ Reprise excédent/déficit 2019	
+ Reprise sur la Réserve de compensation des charges d'amortissement	
+ Réintégration de la variation de provision pour congés à payer	+42.118,27€
+ Réintégration de la provision pour départ à la retraite non prévue au BP 2020	
+ Réintégration de la provision pour CET non prévue au BP 2020	
Résultat administratif corrigé	+35.170,79€

c. Proposition d'affectation du résultat

Résultat administratif à affecter	+35.170,79€
--	--------------------

Il est proposé d'affecter ce résultat :

- Au compte 106852 : Excédent affecté à l'investissement : **20.000€**
- Au compte 106856 : Réserves de compensation des déficits : **15.170,79€**.

10- Les perspectives d'évolution, Les améliorations projetées, Les projets pour 2023

Les grands axes d'évolution pour 2023 seront :

- Le développement de la Communication Améliorée et Alternative, la signalisation de la MAS, la mise en FALC (Facile à Lire et à Comprendre) des documents et la création de planning en FALC ;
- Les travaux d'amélioration du bâti ;
- La refonte du projet personnalisé ;
- Mise en marche de la démarche qualité.

11- Les annexes

- ⇒ Plan d'amélioration continue de la qualité
- ⇒ Comptes administratifs

→ **ENTREPRISE APPRENANTE**

→ **ECOUTE – ECHANGE –
CONFIANCE - COHESION**

→ **REPOSE ACCOMPAGNEE
POUR TOUS**



→ **COOPERATION**

→ **DEVELOPPEMENT
PARTENARIATS**

→ **FORMATION
PROFESSIONNELLE**

→ **ACCOMPAGNEMENT
PERSONNALISE**

→ **INCLUSION SOCIALE**

→ **HABITAT CHOISI**

